



avant...

Avant l'adhésion de Cazouls-d'Hérault au SICTOM en 1996, la mairie organisait la collecte de l'ensemble des déchets produits par la population et en acheminait la totalité vers la décharge communale. Après cette date, la décharge ne reçu plus d'ordures ménagères. Cependant, l'accès resta totalement libre, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. Aucun dispositif ne permettait de gérer l'accès à la zone de dépôt. Les dépôts sauvages étaient de tous types, avec une dominance des encombrants (60%) et des matières végétales et plastiques (25%). En 2002, lors de la visite de terrain, le site d'une superficie d'environ 600 m² était jonché de 500 m² de dépôts qui atteignaient une hauteur moyenne de 1 mètre. Une aire de brûlage improvisée au milieu de la décharge ajoutée aux dépôts non recouverts et aux couleurs vives constituaient un impact visuel fort.

...après

La réhabilitation a nécessité :

- la suppression des encombrants (10 m³),
- le reprofilage et le nivellement du dépôt (1 000 m²),
- le reprofilage des talus (80 ml),
- la création d'un fossé périphérique permettant la collecte des eaux de ruissellement (sur 90 ml),
- la mise en place d'une couche de fermeture en matériaux peu perméables (de l'ordre de 320 m³),
- la mise en place d'une couche de terre végétale (200 m³),
- la réalisation du compactage de la couche de finition.

Livrée le 7 octobre 2005,
le coût de la réhabilitation s'est
élevé à 23 333,59 € TTC

AUJOURD'HUI

Accessible depuis un chemin communal perpendiculaire à la route départementale 128, l'ancienne décharge se situe au cœur des vignobles. Des sapinettes ont été plantées au milieu de cette surface plane totalement végétalisée, ce qui permettra à l'avenir de profiter d'un coin de nature ombragé à l'écart du village.

